Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026051SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril 2026 à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

*Barbara **STEMPF** ne prend pas part au vote de cette délibération*

DEL 08.04.2026 - 2026/051 : DELEGATION DE SIGNATURE à Mme Claire GUESDON LEHUEDE

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-4-2 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.422-1, L.423-1, R.423-15 et R.423-38 et suivants ;

Vu la convention de mutualisation signée par le Président de Quimperlé Communauté en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 2 avril 2015 et par le Maire de Scaër en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2020 dans le cadre de la création d'un service commun pour l'application du droit des sols (ADS),

Vu l'avenant n°3 de la convention de mutualisation en vertu en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2025 ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026051SCA-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article n°1 :
Délégation de signature est donnée à Madame Claire GUESDON LEHUEDE, Cheffe du service commun et instructrice du droit des sols, à l'effet de signer les actes relatifs à l'instruction des dossiers d'autorisations et de certificats d'urbanisme prévus par le titre II du livre IV du Code de l'Urbanisme.

Article n°2 :
Délégation de signature est donnée à Madame Claire GUESDON LEHUEDE, Cheffe du service commun et instructrice du droit des sols, à l'effet de signer les actes relatifs à l'instruction des déclarations préalables d'enseignes prévu par le titre Ier du livre II du Code de l'environnement.

Article n° 3 :
Les correspondances signées par Madame Claire GUESDON LEHUEDE devront porter la mention selon laquelle elle agit « *Par délégation du maire de Scaër* » ainsi que les noms, prénoms et la qualité de son auteur.

La délégation peut être rapportée à tout moment par le Maire dans les mêmes formes.

Article N°4 :
Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Préfet du Finistère, selon la règlementation en vigueur. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune conformément aux dispositions de l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article n°5 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR